

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

Etaient présents : M. BELIN, Maire
Mme ROLLAND, M. CIELECKI, Adjoint au Maire
Mmes PEPERMANS, LOVERA, THIOURT, DOYON
MM. ALBORS, DEGRAEVE, GUILLON, LEHOUGRE, LEJEUNE, PEPERMANS, SIMON

Absente excusée : Mme LELIEVRE, qui a donné pouvoir à Mme DOYON

Secrétaire de séance : Mme DOYON

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. BELIN, Maire.

- Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014: aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – BILAN DES TRAVAUX DES APPARTEMENTS AVANT LE 31 MARS 2014

Les travaux de réfection des appartements ont été réalisés pour un montant de **82 430, 88€**.

L'estimation des travaux du cabinet JR Consulting portait sur un montant de **39 736€**

Des travaux de ravalement et d'installation de deux coffrets techniques de gaz, ont été réalisés pour un montant de 17 000€, mais n'ont pas fait l'objet d'un devis.

Des travaux d'isolation des combles de la Mairie effectués également sans devis préalable pour un montant de 5 000€

BILAN FINANCIER DES FACTURES IMPAYEES AU 28 MARS 2014

Le restant à payer est alors de 46 595€

II – LOGEMENTS COMMUNAUX : fixation du montant des loyers

M. ERNOULD (Agence ORPI de la Ferté-sous-Jouarre) a réalisé une estimation du montant des loyers des appartements :

Surface de l'appartement	Montant du loyer
63 m ²	Entre 650 et 670€
39 m ²	Entre 500 et 520€

Le rapport mensuel attendu pour la Commune est *a minima* de 1 000€ net.

Une seconde estimation est demandée par les membres du Conseil afin de réaliser une comparaison des frais afférents à la location demandée par l'Agence ORPI. Le principe de la location est validé.

Délibération de mise en location prise à l'unanimité.

III – LOCATION DE LA SALLE BELLE GABRIELLE : Modification des tarifs

Location pour un Week-end

La salle pourra être louée, tant par les Monticellois que par les personnes extérieures à la Commune.

Saison	Montant Monticellois	Montant Extérieurs	Montant de la caution
Eté	250€	550€	1000€
Hiver	400€	650€	1000€

Location à la journée.

Elle concerne les personnes de Montceaux-lès-Meaux et les personnes extérieures :

Saison	Montant Monticellois	Montant Extérieurs	Montant de la caution
Eté	150€	300€	1000€
Hiver	200€	350€	1000€

Une prestation supplémentaire sera facturée pour le ménage de la Salle, s'il n'est pas correctement réalisé. Son montant s'élèvera à 110€.

Mme PEPERMANS sera chargée de la gestion de la Salle Belle Gabrielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des tarifs de location ainsi que les modifications des modalités de location.

IV – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS: Commune et CCAS 2014

Monsieur SIMON présente aux membres le compte administratif 2013 conforme à la balance et au compte de gestion du Receveur Municipal et propose d'affecter une partie de l'excédent 2013 au budget unique 2014.

Excédent de Fonctionnement	Déficit d'Investissement
179 593,66€	148 701,69€

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2013, ainsi que l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2013 soit 148 701,69€ au compte 1068 du Budget unique 2014 destiné à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reste est repris en section de fonctionnement pour un montant de 30 891,97€ au budget unique 2014.

Remarque : à soustraire les factures impayées au 28 mars 2014 pour un montant total de 46 595€

V – VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Pas d'augmentation des Taxes sur la Commune

Taxe d'habitation	14,40%
Taxe foncière sur le bâti	20,23%
Taxe foncière sur le non bâti	56,25%

Après délibération, cette stabilité des taxes est soumise au vote du Conseil Municipal.

A l'unanimité des membres du Conseil, la stabilité des taxes est approuvée.

VI – BUDGETS UNIQUES : Commune et CCAS 2014

Monsieur SIMON présente le budget unique 2014 équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Budget unique Commune 2014

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
473 098,97€	473 098,97€

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
234 127, 18€	234 127, 18€

Budget unique CCAS 2014

Madame Doyon présente le budget du CCAS

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6282,79€	6282,79€

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
15,24€	15,24€

Après délibération, les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le budget unique du CCAS.

VII- SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Monsieur le Maire propose d'allouer pour cette année 2014 :

CCAS	2500€
ASSAD de Trilport	1733€
Club du 3 ^{ème} Age	150€
Amicale des Maires	60€
OCCE scolaire	590€
CAUE de Coulommiers	90€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions communales.

VIII- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sont exposées le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des fonctions d'adjoints :

Fonction	Régime
Maire	31% de l'indice 1015 soit 1178€ brut
Adjoints	8.25% de l'indice 1015 soit 313.62€ brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les crédits nécessaires au budget communal.

IX- REGIME INDEMNITAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que les fonctionnaires, titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public peuvent bénéficier et percevoir des primes et des indemnités en complément de leur traitement – indemnités fondées obligatoirement sur des textes propres à la Fonction Publique de l'Etat ou à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction du régime indemnitaire dévolu au personnel de la Collectivité

X- CCID : Nomination des Membres de la Commission communale des Impôts Directs

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Six nouveaux membres doivent donc être désignés.

Les membres élus sont :

Mmes DOYON, LOVERA, LELIEVRE, THIOURT, PEPERMANS.

MM. ALBORS, DEGRAEVE, GUILLON, LEHOUGRE, LEJEUNE, PEPERMANS, SIMON.

XI- Points divers

Sécurité : Présenté par M. Degraeve

Le 3 avril 2014, M. BARRAUX du Conseil Général a pu constater les dépôts de décharges sauvages sur la RD19, afin de lutter contre ceux-ci, l'aire de stationnement en direction de Pierre-Levée sera supprimée. Cela n'occasionnera pas de dépense pour la Commune.

M. BARRAUX propose la mise en place d'un plateau surélevé entre la rue des Palais et la rue du Château et un autre entre la rue Saint Fiacre et la rue du Vieux Pavé afin de ralentir la circulation rue de Lizy.

Sport & Animation : Présenté par M.Guillon

Club VTT : Un jumelage avec le Club de Crégy-lès-Meaux est à l'étude. L'adhésion serait alors de 120€ pour les adultes et 90€ pour les enfants. Cette création se concrétisera par un cyclo-cross au mois de novembre dans les bois de Montceaux.

Ecole : Présenté par Mme Rolland

Les effectifs seront identiques pour la rentrée 2014-2015.

Les enseignantes ont demandé conseil pour l'achat d'un anti-virus.

Par ailleurs, la reprise des contrats de télécommunication est en cours afin d'en limiter de manière drastique le coût.

Arrêtés municipaux :

Un arrêté de péril pris le 31 mars pour le 12 rue des Palais consécutif à la constatation d'un risque important d'éboulement. Le propriétaire a été mis en demeure de démolir son bâtiment dans les 15 jours suivant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un arrêté interruptif de travaux a été pris concernant la construction face au cimetière qui a été entreprise sans autorisation de démolir et de construire sur un site classé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.